



# LE MAG

de Saint-Romain

AVRIL 2023



© Illustration Freepik

Dossier : Le schéma Petite Enfance de l'Agglo 2023-2026

 **À PARTIR DU VENDREDI 28 AVRIL 2023  
CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES BACS JAUNES**

Les bacs jaunes seront désormais collectés les vendredis à partir du 28 avril  
(la tournée du lundi 24 avril est supprimée).

Le nouveau calendrier des collectes 2023 est joint à ce mag.

## LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES...



## ... UN BEAU PROJET POUR TOUS

# ÉDITO



**Luc THOMAS**

Maire de Saint-Romain-en-Gal  
Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération

**Madame, Monsieur,  
Chèr(e)s Romanères,**

Née le 1er janvier 2018 de la fusion entre Vienn'Agglo et la Communauté de Commune de la Région de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération regroupe 30 communes et rassemble plus de 90 000 habitants.

Depuis 5 ans, notre Agglomération exerce de nombreuses compétences : transports urbains et scolaires, développement économique, enfance, petite enfance et jeunesse, informatique dans les écoles, soutien à l'agriculture, tourisme, emploi, voirie communautaire, assainissement et eaux pluviales, droit des sols et urbanisme, plan local de l'habitat et bien d'autres domaines tout aussi importants pour notre quotidien.

Le financement de notre agglomération repose sur l'engagement pris par Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération :

**« poursuivre le développement des services pour nos habitants sans augmenter les impôts communautaires des ménages et des entreprises ».**

**Le dossier de ce magazine est consacré au schéma petite enfance de l'Agglo pour 2023-2026.**

Au terme d'une année de réflexion pour évaluer les modes de garde des enfants à l'échelle de notre territoire, le conseil de communauté vient d'approuver le schéma petite enfance pour les trois ans à venir.

Pour notre commune, une nouvelle micro-crèche privée va voir le jour au cœur de la copropriété « Bel Horizon » dans le local communal qui a été vendu à cette occasion. De plus, l'agglo va créer une dizaine de places au sein de son Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « Tesselle et Marteline ».

Enfin, nous allons former et valoriser les assistantes maternelles. Cette belle profession indispensable dans le domaine de la Petite Enfance, a beaucoup souffert pendant la pandémie. Il nous faudra répondre aux besoins d'information, de soutien et d'accompagnement de nos professionnelles et des parents.

**Deux domaines vont nous préoccuper dans les mois qui viennent : la gestion de la ressource en eau et des déchets ménagers.**

L'eau potable, dont il est beaucoup question dans les médias, va devenir un enjeu national. Si notre territoire est pour le moment à l'abri de sa raréfaction, nous devons dès aujourd'hui préserver notre ressource en eau et prendre les décisions qui s'imposeront pour préserver ce joyau qu'est l'eau. Nous en reparlerons très vite.

Le tri sélectif est aussi un domaine pour lequel nous devons progresser. Le coût de l'élimination et du traitement des déchets ménagers ne cesse d'augmenter. Nous devons dès aujourd'hui intensifier le tri de nos déchets car plus nous trierons, plus nous maîtriserons le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que nous payons avec les impôts fonciers.

**Vous savez que depuis le 2 janvier, la collecte des bacs jaunes a lieu le lundi matin.**

De nombreux bacs sont sortis dès le vendredi, notamment ceux des copropriétés qui font appel à des services extérieurs. J'ai rapidement alerté le service environnement de l'agglo sur l'inadaptation de la collecte les lundis. Il m'a été proposé de revenir à la collecte des bacs jaunes le vendredi et cela dès le 28 avril 2023.

**Vous trouverez joint à ce magazine, le nouveau calendrier de collectes des déchets ménagers.**

Vous savez que le prix de l'énergie est une grande préoccupation pour tous les Maires. Il nous faut adapter nos anciens bâtiments aux énergies renouvelables. C'est ce que nous avons fait avec la rénovation énergétique du groupe scolaire. Nous avons pu financer cette opération grâce aux aides de l'État, du Département du Rhône et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous ferons de même pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes et sa mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

J'ai le plaisir de vous informer que la commune est lauréate du nouveau dispositif d'aide de l'État « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour lequel nous avons présenté le projet de la salle des fêtes.

L'aide exceptionnelle de l'État d'un montant de 690 000 € pour 1 150 000 € HT de travaux va nous permettre d'engager rapidement cette rénovation.

J'ai eu l'honneur d'être reçu le lundi 3 avril dernier par Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, à l'occasion de la présentation des premiers lauréats du Fonds vert. Je reviendrai très vite dans une prochaine édition sur ce beau projet pour nos associations et les familles Romanères.

St-Romain-en-Gal avance... avançons ensemble.

Très cordialement,

Votre Maire,  
Luc THOMAS



Monsieur Christophe BECHU, Ministre a reçu au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, les 150 maires, premiers lauréats du Fonds vert 2023.

LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

Les élections du premier Conseil Municipal des Enfants se sont tenues le mardi 13 décembre à l'école.

Les jeunes conseillers ont été élus par leurs camarades de classe. Il est composé de deux enfants de CE2, trois en classe de CM1 et trois en CME2.



Dépouillement des résultats par les candidats

LE JEUDI 9 MARS 2023

Les adhérents du C.C.A.S. se sont retrouvés dans leur salle dédiée pour un loto.

Des lots à gagner dans une ambiance chaleureuse.



LE SAMEDI 25 MARS 2023

Quelques Romanères se sont retrouvés pour une opération Pilat Propre. Le but étant de nettoyer nos forêts et nos chemins avant l'été. De nombreux détritiques ont remplis les sacs à cette occasion. Nous espérons que dans l'avenir, les habitants seront de plus en plus nombreux à partager ce moment convivial et écologique !



LUTTONS CONTRE LES NUISIBLES

**Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le Zika dans certaines conditions

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

**Comment agir chez vous et dans votre quartier ?**

1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

- RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OU L'EAU PEUT S'ACCUMULER
  - coupelle, seau, arrosoir, brouette
  - jouet d'enfants, gamelle pour animaux
  - terrasse sur plots, pied de parasol
- ENTRETIENEZ VOS PISCINES
- GÉREZ LES EAUX DE PLUIE
  - vérifiez l'écoulement des gouttières
  - couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
  - entretenez votre pompe de relevage

2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!

C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS.



FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique et la détection de nids, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées.

Leur destruction doit intervenir avant la fin de l'automne pour éviter la sortie des « fondatrices », les reines qui créeront de nouveaux nids.



Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

2022 : Des indicateurs à la hausse

Le nombre de nids découverts en Région Rhône-Alpes a explosé en 2022 (augmentation de +93% par rapport à 2021).

Comment signaler un frelon ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne : [frelonsasiatiques.fr](https://frelonsasiatiques.fr).

Si vous avez un doute ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur notre application Politeia.

▶ NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023



*Les propriétaires de biens immobiliers doivent remplir cette nouvelle déclaration en ligne avant le 1er juillet 2023.*

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale.

Cette déclaration est à réaliser en ligne avant le 1er juillet 2023.

1 Connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe.

2 Allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer, pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À SAVOIR !

**En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.**

▶ AVEZ-VOUS REÇU L'AGGLOMAG ?



Le samedi 18 mars, l'AggloMag n° 18 a été distribué sur la commune par une nouvelle société. Si vous ne l'avez pas trouvé dans votre boîte aux lettres, flashez ce QR Code pour le signaler ou appelez la Mairie.



▶ PLUi : DONNEZ VOTRE AVIS !

Le 13 décembre 2022, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal : le PLUi.

Le PLUi sera le document de référence en matière d'aménagement pour les 15 prochaines années. Il couvrira le territoire des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération et remplacera, lorsqu'il sera approuvé, les 30 PLU communaux qui existent actuellement.

Le PLUi concerne tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, soit 450 Km<sup>2</sup>, 30 communes, 90 000 habitants.

Si vous souhaitez d'ores et déjà contribuer, un registre de concertation est mis à votre disposition dans chaque mairie et au siège de l'Agglomération, aux jours et aux heures d'ouverture. Vous pouvez y inscrire vos attentes, observations et propositions pour le PLUi.

LE PRINTEMPS DES FERMES

Samedi 13 mai 2023  
De 10h à 18h  
Visites gratuites et sans réservation

Des agricultrices et agriculteurs vous invitent à leurs portes ouvertes !

Éleveurs, maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs, céréaliers..., tous engagés dans un développement durable de l'agriculture, vous feront visiter gratuitement leurs exploitations et déguster leurs produits en toute convivialité.

Venez découvrir leurs produits, leurs savoir-faire et leur engagement dans le maintien d'une agriculture dynamique et riche de diversité.

Au programme de cette 2<sup>nd</sup>e édition : visites guidées, ventes à la ferme, dégustations, animations, restauration ou pique-nique sur place...

Fermes participantes et programme complet sur : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/agenda](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/agenda)

GOAT TRAIL 2023

Samedi 29 avril 2023 de 14h à 23h  
Place du Marché aux fruits - 69420 Condrieu  
Trail 7 km/350 d+ et 25 km/1000 d+ au coeur des vignes du Condrieu  
Gratuit  
Tél. 06 80 18 03 30  
Mail : [g.balberini@wanadoo.fr](mailto:g.balberini@wanadoo.fr)  
<https://www.lapetitefoulee.com>

VIDE-GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES

23 avril 2023 de 7h à 17h  
l'île Barlet  
Prix exposant : 4 € / mètre linéaire

Contact : [natyvro@outlook.fr](mailto:natyvro@outlook.fr)  
Sur place : buvette et restauration

NOTEZ-LE !

FÊTE DU VILLAGE DU 14 JUILLET

à l'île Barlet dès 10h

Animations, sports nautiques, musique et à partir de 11h 30 : apéritif déjeunatoire offert par la Municipalité, après-midi récréatif et le traditionnel feu d'artifice à partir de 23h à la passerelle de Ste-Colombe-Vienne.



Thierry Kovacs, Maire de Vienne, Marc Deleigue, Maire de Sainte-Colombe et Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal ont le plaisir d'annoncer qu'à compter de l'édition 2023, les trois communes seront partenaires du traditionnel feu d'artifice du 14 juillet.

**À PARTIR DU 28 AVRIL 2023**  
**CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES BACS JAUNES**  
 Les bacs jaunes seront désormais collectés les vendredis à partir du 28 avril.  
 (la tournée du lundi 24 avril est donc supprimée).

**Il est interdit de sortir le bac jaune en même temps que le bac gris le mardi.**  
 Je sors mon bac gris le lundi soir et je le rentre le mardi.  
 Je sors mon bac jaune un jeudi soir sur deux et je le rentre vendredi.

**SERVICE GESTION DES DÉCHETS**  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
[gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
 04 74 53 45 16

**POURQUOI CHANGER LE JOUR DE COLLECTE DES BACS JAUNES ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Vienne Condrieu Agglomération a repris la compétence du ramassage des ordures ménagères. Une nouvelle organisation a été mise en place suite à cette décision. Mais force est de constater que la collecte des bacs de tri le lundi matin, posait de sérieux problèmes tant sur la logistique des copropriétés qu'à la propreté de la Ville. C'est pourquoi il était urgent d'apporter une solution durable.

Il a donc été décidé de changer à nouveau le jour de collecte des bacs jaunes, afin de remédier à cette situation.

**Le dernier ramassage le lundi matin a eu lieu le lundi 10 avril dernier.**

Ensuite, les bacs jaunes seront collectés les vendredis semaines impaires à **partir du 28 avril 2023**. Le nouveau calendrier de ramassage des bacs gris et jaunes est joint à ce magazine.

*Les bacs jaunes seront ramassés les vendredis semaines impaires à partir du 28 avril 2023. Il faudra donc sortir son bac le jeudi soir et le rentrer impérativement le vendredi.*

**Ne pas confondre emballages plastique et plastique**

**OUI** (dans le bac ou le point d'apport volontaire jaune) : Sacs, bouteilles, flacons, films, barquettes, etc.

**NON** (à la déchèterie ou dans votre bac d'ordures ménagères) : Objets en plastique type jouets, brosses à dents, ustensiles de cuisine... selon leur taille doivent être déposés en déchèterie.

**NOUVEAU CALENDRIER** que vous pouvez télécharger en flashant ce QR Code. Il est aussi disponible sur le site Internet de la commune.

**LE COMPOSTAGE : À QUOI ÇA SERT ?**

Séparer les biodéchets du reste des déchets permet d'une part de réduire les ordures ménagères. En moyenne, c'est 300 kg par an et par habitant, sur l'agglomération de Vienne Condrieu. Les biodéchets remplissent 30 % de nos bacs verts. C'est en les triant que nous pouvons réduire les volumes des bacs verts. D'autre part, Le compostage, permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable et d'enrichir le sol. Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels tels que les composts de biodéchets.

**RAPPEL :**  
 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne cessent d'augmenter. Plus les habitants de l'Agglo auront une bonne gestion des déchets, moins cette dernière sera élevée.

**À SAVOIR !**  
 Vienne Condrieu Agglomération propose GRATUITEMENT un composteur individuel ou collectif, un lombricomposteur, des formations et divers accompagnements pour se lancer dans cette action concrète et écocitoyenne !

**Vous êtes intéressés ?**  
 Rendez-vous sur le site [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) - rubrique «Mes démarches» / déchets / je demande un composteur ou un lombricomposteur.



**LE VRAI DU FAUX SUR LE COMPOSTAGE : HALTE AUX IDÉES REÇUES**

- 1. LE COMPOSTAGE, ÇA SENT MAUVAIS** **FAUX**  
 Les composteurs peuvent sentir mauvais par manque d'entretien. Pour éviter ce phénomène, il suffit de brasser régulièrement le compost (2 à 3 fois par mois) et ne pas oublier d'ajouter de la matière «sèche», tels que les feuilles mortes, petits branchages ou broyat de bois.
- 2. LE COMPOSTAGE, ÇA ATTIRE LES RONGEURS** **FAUX**  
 Le compostage n'attire pas les rongeurs, mais peut révéler leur présence dans les endroits où ils étaient déjà présents. L'entretien du compost permet de prévenir leur installation. Brassez régulièrement pour éloigner les indésirables et accélérer la production de compost. L'emplacement de votre composteur peut aussi être un facteur important. En effet, il est préférable d'installer le composteur à un endroit facile d'accès quotidiennement, plutôt qu'un endroit caché et isolé.
- 3. LES PEAUX D'AGRUMES PEUVENT SE DÉCOMPOSER DANS UN COMPOSTEUR** **VRAI**  
 Les peaux d'agrumes ont un temps de décomposition plus lent du fait de leur protection naturelle mais elles

sont compostables ! N'hésitez donc pas à les fragmenter, cela accélèrera leur décomposition.

**4. LE COMPOST EN « TAS » MARCHE AUSSI BIEN QUE DANS UN COMPOSTEUR** **VRAI**  
 Il existe plusieurs manières de faire du compostage. Dans un bac à compost, cela permet d'optimiser le processus de compostage, car la matière est isolée ; La température monte plus vite et la décomposition est accélérée. Le compostage en tas marche aussi très bien mais la matière se décompose plus lentement.

**5. JE DOIS UTILISER UN ACTIVATEUR DE COMPOST** **FAUX**  
 Un compost bien équilibré (mélange matières sèches / matières fraîches) et bien entretenu (brassé et aéré régulièrement) n'a pas besoin d'activateur. En effet, l'ensemble des bactéries et champignons nécessaires au compostage sont présents naturellement dans le sol et l'air. Si la décomposition est trop lente, découper ou broyer les branchages et feuilles trop gros avant de les mélanger.

**UNE QUESTION? UN DOUTE?**  
 N'hésitez pas à contacter la direction environnement à [gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
 04 74 53 45 16 - [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

## Groupe majoritaire

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables est au cœur de tous les débats. L'ensemble des membres du groupe majoritaire ont la conviction que relever le défi climatique est l'affaire de tous et que la transition écologique s'invente au cœur de nos territoires. Nous avons tous ensemble décidé de placer notre belle commune sur la rampe de ce développement durable. Plus aucun projet de construction ou de rénovation ne sera conçu sans une prise en compte de la transition énergétique et plus aucun projet d'aménagement d'espace public ne verra le jour sans traiter le problème de la ressource en eau, du développement des îlots de fraîcheur et de la réinfiltration des eaux de ruissellement.

C'est ainsi que nous avons conçu la rénovation énergétique de l'école et que nous prévoyons dans l'avenir, la désimperméabilisation des cours de récréation et la réalisation d'espaces verts arborés pour nos enfants. L'aide de l'État, dans le cadre du plan « France Relance », complétée par les aides Départementales et Régionales, ont permis le financement des travaux à hauteur de 60 %.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris l'aide de l'État, dans le cadre du nouveau dispositif « Fonds vert » comme vous l'a expliqué notre Maire dans son édito. La salle des fêtes qui date des années 60, fera donc l'objet d'une rénovation énergétique qui contribuera à économiser près de 60 % de l'énergie nécessaire à son fonctionnement. Le développement de panneaux photovoltaïques en auto-consommation devrait rendre le bâtiment autonome. De plus, la grande salle sera rendue totalement accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à la suppression des escaliers intérieurs.

Les abords seront réaménagés et paysagés en prévoyant une ombrière photovoltaïque et la voie de desserte sera désimperméabilisée pour permettre la réinfiltration des eaux de ruissellement. De même, nous capterons les eaux des toitures pour assurer l'arrosage automatique des espaces verts. Un beau projet pour tous les Romanères.

**Les élus de la majorité municipale :** Luc Thomas - Alain Gerbaud - Marie-Alice Seux - Dominique Mavridorakis Sandrine Alonzo - Carine Bracq - Robert Gelas - Christiane Laurent - Michèle Sammut - Yves Robert Frédéric Cappio - Guy Sublet - Thibald Abeillon - Amély Journoud - Magali Fournier

## Groupe d'opposition

Cher(e)s Romanères,

Des changements ont eu lieu dans notre groupe d'élus : Nicolas Bonnand a quitté la commune et s'est installé dans un autre département, il a donc démissionné de son mandat. Alain Devez l'a remplacé pendant quelque temps, en assurant la transition, avant l'arrivée d'Alexia Garin. S'étant déchargée d'une partie de ses activités associatives, elle nous a rejoint en février.

Malgré le peu d'informations partagées avec l'équipe majoritaire, du fait de l'absence récurrente de commissions communales et le manque de concertation publique, nous restons vigilants sur les actions menées. Nous maintenons une présence assidue aux conseils municipaux (6 par an environ), seules instances où nous pouvons nous exprimer. Les débats qui ont lieu lors des conseils, sont retranscrits dans les Procès-Verbaux que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune.

Nous sommes à votre écoute, et comme certains d'entre vous, nous nous inquiétons sur l'ampleur des dépenses publiques engagées par la municipalité. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance du budget 2023. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain bulletin, en espérant une plus grande fréquence de ce mode de communication, indispensable aux romanères.

Nous constatons également une dégradation de certains services et déplorons le non remplacement des postes vacants d'agents municipaux. Le personnel municipal est pourtant essentiel pour garantir un lien social de qualité au bénéfice de l'ensemble des romanères.

**Les élus de la minorité municipale :**

Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, André Germain, Nicole Bouteillon, Alexia Garin

Nous sommes joignables à l'adresse : [saintromainengal2020@gmail.com](mailto:saintromainengal2020@gmail.com)

## RETOUR EN IMAGE...

VENDREDI 6 JANVIER : PREMIERS VOEUX DU MAIRE AUX ROMANÈRES



Le Maire présente le Conseil Municipal.



Le Conseil Municipal des Enfants.



Pierre et Michèle LANGLAIS

Luc THOMAS, Maire, était particulièrement heureux et ému de présenter ses premiers vœux à la population.

Plus de 300 personnes s'étaient rassemblées pour découvrir ou redécouvrir les projets passés et futurs de la commune. Les élèves de l'école qui constituent le nouveau Conseil Municipal des Enfants ont été présentés par Sandrine Alonzo, adjointe aux Affaires Scolaires.

Luc Thomas a rendu un vibrant hommage à Pierre Langlais, Maire honoraire, pour ses 20 ans de Maire au service des Romanères. Il était accompagné de son épouse Michèle, qui a reçu un bouquet 20 roses pour son soutien indéfectible à ses côtés tout au long de ses mandats.



Une salle comble de plus de 300 personnes.

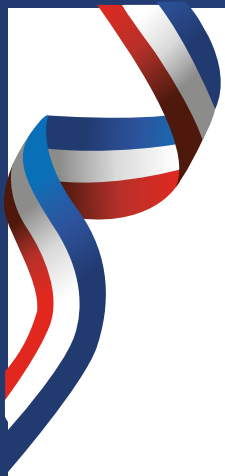


Les romanères, qui n'ont pas oublié Pierre Langlais, lui ont réservé une ovation.



La soirée était animée par le groupe Jazz Knight mené par Gilles Gaviot-Blanc.

Le Mag' de Saint-Romain-en-Gal   
 Directeur de publication : Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal  
 Rédaction et mise en page : service communication  
 Crédits photos : Mairie de Saint-Romain-en-Gal - Vienne Condrieu Agglomération - Freepik  
 1 300 exemplaires - Imprimerie Michaud et fils



## Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

LUNDI 8 MAI 2023 à 10h15  
Square du Souvenir français  
à Saint-Romain-en-Gal

En présence du Conseil Municipal des Enfants

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur  
au restaurant scolaire.



Service communication  
Mairie de Saint-Romain-en-Gal  
1 place Denys Levard  
04 74 31 43 80  
[accueilmairie@saintromainengal.fr](mailto:accueilmairie@saintromainengal.fr)

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur



**Appli Politeia**



**Ville de Saint-Romain-en-Gal**



**[www.saintromainengal.fr](http://www.saintromainengal.fr)**